LISSAC sur COUZE

ENTRETIEN DES CHEMINS

Une opération de nettoyage de chemins publics a été décidée par le conseil municipal. Afin de sensibiliser les différents utilisateurs de ces chemins, un appel aux bénévoles est lancé. Deux matinées sont programmées pour la fin du mois d'octobre sur le chemin reliant le village d'Artie à celui de Froidefont-Haut. Il s'agit du samedi 25 octobre et du dimanche 26 octobre, de 9h à 13h les deux jours.

Les personnes intéressées (pour l'une des matinées ou les deux) sont priées de se faire connaître à la mairie (05.55.85.33.21) avant le 22/10 pour faciliter l'organisation, en indiquant le matériel qu'elles pourraient apporter et utiliser elles-mêmes. Il est précisé que la mairie décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant bénévole doit être couvert par sa propre assurance en responsabilité civile.

Cette opération vise à permettre l'utilisation des chemins par tous. Nous comptons sur les bonnes volontés pour faire de cette première un succès. Par avance, le maire et le conseil municipal remercient chaleureusement tous les participants ; un repas amical clôturera les deux jours de travaux.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Suite à plusieurs demandes d'habitants de notre commune liées à la collecte des ordures ménagères, une réunion a eu lieu avec les responsables du SIRTOM. La mise en place de containers collectifs pour le ramassage des ordures ménagères pose plusieurs problèmes.

1) **le lieu de stockage** : ce n'est pas toujours possible sur le domaine public sans que cela gêne la circulation ; sur un terrain privé : il faut avoir l'accord du propriétaire et des riverains ; qui accepte d'avoir les containers devant sa maison ou son jardin ?

2) **l'entretien** : un container doit être nettoyé de manière régulière pour éviter les mauvaises odeurs. Cela implique une camionnette équipée d'une réserve d'eau avec nettoyeur haute pression ; la commune n'en possède pas. Une entreprise privée pourrait être sollicitée. Le coût de nettoyage et d'entretien serait très élevé pour le budget communal.

3) **le dépôts des ordures par des gens de passage et ne résidant pas sur la commune** : l'expérience montre que des containers disposés au bord d'une route départementale se remplissent très vite et cela induit automatiquement une nuisance pour les riverains

La solution préconisée est le container individuel pour tous les foyers. Chaque foyer étant responsable de son container, cela limite les nuisances. Pour les personnes intéressées, contactez le SIRTOM au 05.55.17.65.10. pour connaître la liste des fournisseurs agréés qui vendent des containers compatibles avec les camions de ramassage.

Enfin, il est rappelé que les ordures ne doivent être déposées sur la voie publique que le mercredi matin, jour de collecte.

Journal d'information de la mairie

Octobre 2008

Opération « Composteur individuel »

L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de réduire de 5kg par an et par habitant la production d'ordures ménagères sur les 5 prochaines années, soit 25kg en 5 ans.

Le SIRTOM souhaite anticiper cette prescription en mettant à disposition le matériel nécessaire pour réaliser son compost. Il vous propose d'acquérir, pour une participation de 30€ maximum, un pack comprenant :

- un composteur individuel de 400L ou 600L en polypropylène (plastique) recyclable,
- un mélangeur,
- un bio-seau permettant de transporter ses déchets de cuisine vers le composteur,
- un guide du compostage.

Dès à présent, vous pouvez en faire la demande auprès de la Mairie. Vous serez ensuite informé des modalités de règlement, de la date de livraison à laquelle vous pourrez retirer le matériel et recevoir une formation sur le compostage.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le SIRTOM au 05.55.17.65.10.

Feux d'écobuage

Il est rappelé à tous les habitants que, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, tout feu d'écobuage est interdit à moins de 200 m d'un espace boisé du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre de chaque année. Pour les années de sécheresse, un arrêté complémentaire peut être pris pour élargir le périmètre de l'interdiction ou prolonger la période d'interdiction.

De plus, lorsque vous allumez un feu, soyez vigilants et prenez un maximum de précautions.

La rentrée des classes

Pour cette nouvelle année scolaire, la répartition des élèves du regroupement pédagogique intercommunal Saint Cernin / Lissac est la suivante :

Lissac sur Couze			**Saint Cernin de Larche**	
Mme TERROU	18 en Grande section et 7 en CP		Mme GUILLON	16 en Petite section et 13 en Moyenne section
M. RUEFLI	10 en CP et 16 en CE1		Mme DELPECH	15 en CM1
Mme TONDINI	9 en CE1 et 17 en CE2		Mme PALATSI	25 en CM2
Total	**77 élèves**			**69 élèves**

Le projet pédagogique de l'année du réseau rural d'éducation a pour thème la danse. Les travaux d'agrandissement de l'école de Lissac ayant été réalisés dans les délais, les élèves de Mme TERROU ont pu intégrer la nouvelle salle de classe. L'extension de l'école a permis de créer une salle de repos et des sanitaires supplémentaires.

MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi : 8h/12h - 14h/18h
Mardi : 8h/12h
Mercredi : 8h/12h - 14h/18h
Jeudi : 8h/12h
Vendredi : 8h/12h - 14h/17h

Tél. : 05.55.85.33.21
Fax : 05.55.85.32.79

Site Internet : www.lissacsurcouze.com
Adresse électronique :
lissac.mairie@orange.fr

L'Agence Postale Communale, dans la mairie, est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 11h30.

Vue extérieure de la salle de repos.

Réalisé et imprimé par nos soins.